



## Rapport d'activité 2021

Internat Social Scolaire Mauchamp

Dispositif protection de l'enfance

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGE DU RESEAU NATIONAL PEP .....</b>	<b>4</b>
<b>PRESENTATION DU SERVICE .....</b>	<b>6</b>
Agrément.....	6
<b>LA POPULATION ACCUEILLIE .....</b>	<b>7</b>
Origine géographique des personnes accompagnées.....	7
II.2- Type de mesure.....	8
Répartition par âge .....	8
Scolarité.....	9
<b>BILAN DE L'ACTIVITE ET ORGANISATION DU SERVICE .....</b>	<b>10</b>
Bilan de l'activité.....	10
L'organisation du service.....	11
<b>LES PARTENAIRES .....</b>	<b>13</b>
Les familles .....	13
Les partenaires.....	13
<b>RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>14</b>
Arrivées / départs .....	14
Organigramme .....	14
Plan de formation et d'évaluation .....	14
Les Travaux .....	14
<b>SYNTHESE / CONCLUSION / PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2022 .....</b>	<b>15</b>



# INTRODUCTION

---

L'internat Social Mauchamp a de nouveau traversé une année peu ordinaire lié au contexte pandémique.

Cette année a été marquée par les restrictions sanitaires, les multiples recommandations, auxquelles il a fallu s'adapter pour réajuster l'organisation. Chaque professionnel a dû puiser dans ses ressources internes, personnelles pour faire face à cette période inédite, mais c'est bien le mouvement collectif qui a permis la poursuite de l'activité.

Les professionnels ont su se réinventer en adaptant leur accompagnement aux attentes des familles.

Cette année 2021 s'est donc déroulée en nous adaptant aux conditions très particulières avec la ligne de conduite suivante : poursuivre l'activité de la manière la plus ordinaire possible dans le respect des consignes gouvernementales, associatives et le respect des consignes sanitaires. Malgré et avec les réalités, l'équipe a pleinement réalisé les missions du service, fédérée par les valeurs qui fondent notre action.

Toutefois, si les équipes ont su se mobiliser afin de poursuivre l'accueil et les accompagnements, nous constatons qu'un nombre significatif de familles ont mis un terme à l'accueil de leur enfant à l'internat. La pandémie a fragilisé encore plus fortement ces familles que nous accompagnons. Nous avons eu de nombre départ d'enfant en cours d'année, notre activité a été fortement impactée par la crise sanitaire.

Nous constatons une baisse significative du nombre de journées réalisées en 2021, cela aura une répercussion importante sur les résultats financiers.

# L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RESEAU NATIONAL PEP

*Créée en 1915, l'Œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (aujourd'hui Fédération Générale des PEP) se définit dès l'origine comme une œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité et par la solidarité. La direction et la gestion étant initialement assurée par des cadres de l'Éducation Nationale, La FGPEP fait partie des associations complémentaires de l'école publique, avec des missions pédagogiques, éducatives, sociales et périscolaires.*

Conformément aux valeurs qui inspirent leur engagement professionnel, tous les établissements et services du réseau PEP, dans toutes les dimensions de leurs interventions pluridisciplinaires, ont pour but de contribuer à l'éducation, à la prise en compte et à l'accompagnement de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

---

*Les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices :  
solidarité, laïcité et égalité*

---

**Les PEP se définissent comme des opérateurs de la transformation sociale et du décroisement des politiques publiques au cœur des territoires.** Toutes leurs actions ont pour finalité de faire reculer les injustices sociales. Dans cette optique, les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices : solidarité, laïcité et égalité. Ces valeurs sont une boussole pour mettre en évidence les insuffisances voire les impasses de l'organisation néolibérale et d'en contrer les effets les plus dévastateurs.

Au niveau national, les liens entre l'ensemble des associations PEP permettent de transférer les compétences pour porter un projet d'une association à une autre.

Résolument engagé en faveur de l'école inclusive, le mouvement des PEP fait de la scolarisation, dont celle des enfants et adolescents en situation de handicap, le point de départ d'une société d'égalité des droits et des chances. **Nous revendiquons pour tous l'appartenance à une société commune, inclusive, garantie par un égal accès aux droits fondamentaux dont le premier est bien l'éducation, et par conséquent la scolarisation.**

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire et du mouvement d'éducation populaire, Les PEP, grâce à 8.000 bénévoles, accueillent 1.300.000 enfants, adolescents, adultes et leurs familles, comptent 23.800 salariés, disposent de 1.200 établissements, services et dispositifs et gèrent 900 millions d'euros d'activité.

**Dans le territoire du Rhône, l'association Les PEP 69 / Métropole de Lyon (Les PEP 69/ML) est créée le 26 mars 1924.** En 2019, elle fusionne avec l'Œuvre Laïque de Perfectionnement Professionnel du Rhône (OLPPR), association elle-même créée en 1951 à l'initiative de Maria Dubost.

Les PEP 69/ML représentent aujourd'hui près de 1500 usagers et familles, accompagnés et 425 salariés.

L'association gère plusieurs établissements et services dans les champs de la protection de l'enfance (internats sociaux et services d'accompagnement de mineurs non accompagnés), de l'action médico-sociale (dont l'action médico-sociale précoce, l'accompagnement de jeunes ou adultes avec troubles du comportement, TND, déficiences sensorielles, handicaps rares ...) et des politiques éducatives et sociales de proximité :

- Deux Internats sociaux scolaires,
- Un service d'accueil pour mineurs non accompagnés (SAMNA), un service d'accompagnement (PASS'MNA), et un service d'accueil familial (MNA SAS),
- Un Centre d'action médico-social précoce (CAMSP) Déficiences sensorielles, et un Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) Réseau Sens,
- Un Institut médico éducatif (IME) et un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD),
- Trois dispositifs intégrés des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (DITEP) intégrant trois ITEP, trois SESSAD, trois unités d'internats en hébergement séquentiel, deux PCPE CAP et une Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS)
- Un Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation (S3AS),
- Un Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle (CTR DV),
- Une Équipe Relais Handicaps Rares (ERHR) Auvergne Rhône-Alpes,
- Un Institut de formation pour Masseurs Kinésithérapeutes déficients visuels (IFMK DV),
- Un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) Pépilou, accueillant de jeunes enfants malades et/ou en situation de handicap en mixité,
- Un centre de formation,
- La Communauté 360 du département du Rhône et de la Métropole de Lyon.

# PRESENTATION DU SERVICE

## AGREMENT

L'Internat Social Mauchamp (ISM) est habilité par l'Aide Sociale à l'Enfance du département du Rhône depuis le 27 juillet 2017 par l'arrêté n°ARCG-ASE-2017-0031.

L'ISM entre dans le champ préventif de la protection de l'enfance en complément d'une mesure en milieu ouvert (AEA ou AEMO). L'internat social peut aussi être perçu comme une alternative au placement en évitant la dégradation des situations familiales.

L'ISM est habilité et financé par le conseil départemental et la métropole de Lyon.

À ce jour, le département du Rhône finance 10 places la Métropole de Lyon finance 25 places d'hébergement à l'internat.

L'ISM est un établissement social au sens du 12ème alinéa des articles L 222-5 relatif aux jeunes pris en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance, L.312-1 relatif aux établissements et services sociaux et médico-sociaux, L 313-7 relatif aux établissements et services à caractère expérimental, L 313-1 et suivant, R 313-1 et suivants relatifs à l'autorisation des établissements et services sociaux du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

En tant que tel, il est soumis aux dispositions de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale.

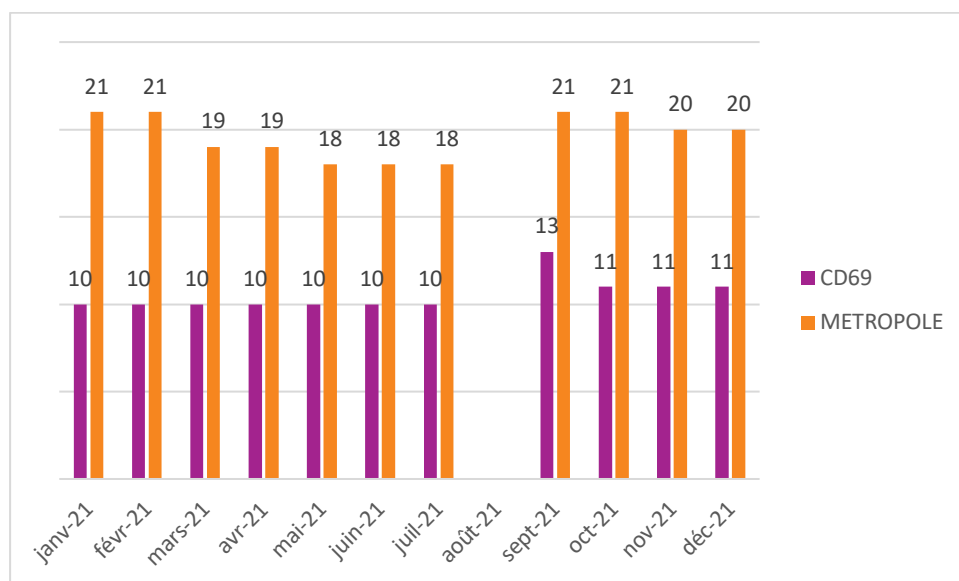
Sa création s'inscrit dans les orientations de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, notamment celles de soutien à la parentalité et de diversification des modes de prise en charge et d'accompagnement. Cette loi renforce la prévention en matière de protection de l'enfance, affirme la nécessaire coordination des différents acteurs de la prise en charge et permet une modulation des temps d'accueil.

La loi du 14 mars 2016 entend que les efforts de diversification des prises en charge visés par la précédente loi soient poursuivis et pérennisés des structures jusqu'à présent expérimentales. Elle vise à mieux prendre en compte les besoins de l'enfant, en favorisant plus de protection et de stabilité dans le parcours (développement de la prévention, amélioration du repérage et du suivi des situations de danger...).

En outre, l'internat social est régi par la convention collective de 1966.

# LA POPULATION ACCUEILLIE

## ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

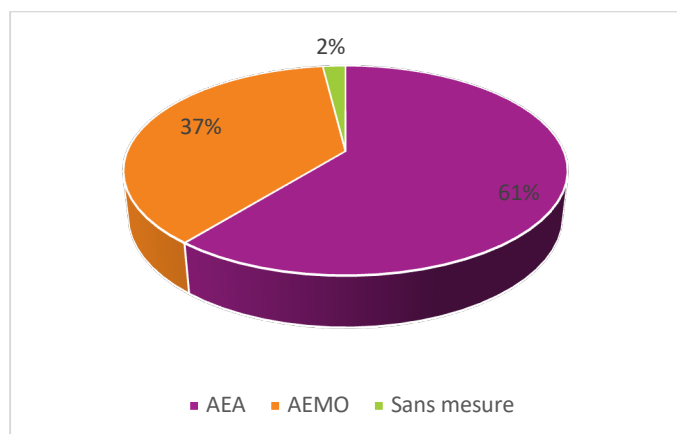


## EVOLUTION DE LA POPULATION

Sur l'année 2021, nous avons accueilli des jeunes selon des modalités similaires à celles des années précédentes. Notons quand même une diminution significative des demandes, pour celles principalement issues de la Métropole de Lyon. En accord avec l'autorité de contrôle et de tarification, nous avons eu l'accord d'augmenter notre capacité d'accueil pour les jeunes relevant de ce territoire.

Nous pensons que le contexte sanitaire COVID et les différents confinements ont largement contribué à cette baisse de demandes d'inscription. Notons également, un réel impact sur l'investissement et la motivation des enfants à s'inscrire dans leur rôle d'élève et donc de se conformer au règlement des collèges et de la vie en collectivité. De plus en plus d'élèves sont en décrochage scolaire, ce qui se traduit par de mauvais résultats, par un grand nombre de sanctions relevant de la vie scolaire (retenues, commissions éducatives, conseils de discipline, exclusions temporaires, exclusions définitives...).

## II.2- TYPE DE MESURE

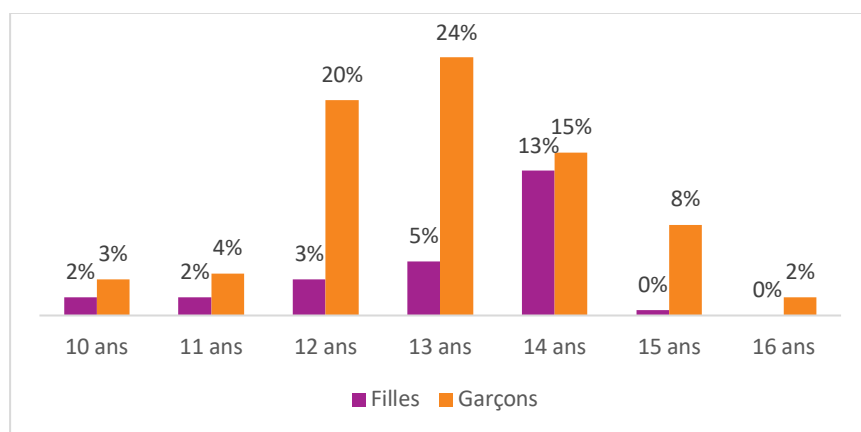


L'établissement peut accueillir des jeunes relevant de la métropole de Lyon qui n'ont pas de mesure, si et seulement si, le dossier instruit est déjà connu des services de la protection de l'enfance car il est nécessaire qu'un cadre enfance valide l'admission au sein de l'internat.

On constate que pour 2021 l'ensemble des jeunes accueillis ont bénéficié de mesures éducatives d'AEA ou d'AEMO.

Lorsqu'un jeune faisant l'objet d'une mesure d'AEA renforcée, exercée par le service habilité TREMA, est admis à l'internat social de Mauchamp, cette dernière à la demande de l'autorité de contrôle et de tarification doit s'arrêter. Il est alors fréquent que la situation, le temps que le responsable enfance du territoire désigne un travailleur social, ne fasse plus l'objet d'un suivi et cela peut conduire à une moins bonne implication et mobilisation de la famille du jeune.

## REPARTITION PAR AGE

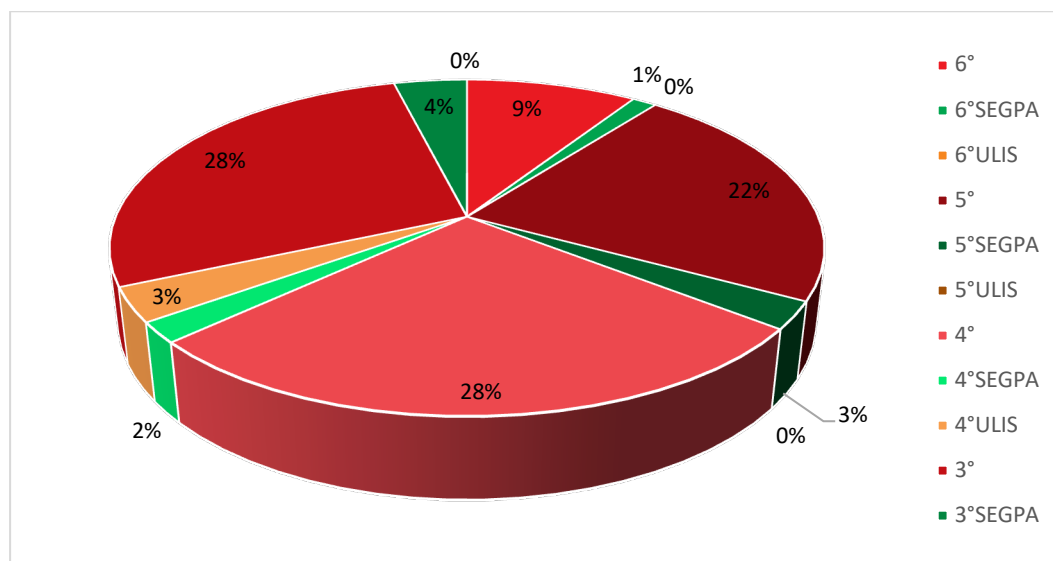


Même si le % de filles est passé de 17% à 25% en 2021, le déséquilibre entre les filles et les garçons est important.

Dans la mesure où l'internat a pour vocation de situer son action dans le champ de la prévention, nous souhaitons pouvoir proposer notre accompagnement aux plus jeunes collégiens. Intervenir de manière relativement précoce lors du développement de l'enfant peut permettre de favoriser certains apprentissages et acquisitions, mais également d'éviter une potentielle dégradation des situations.

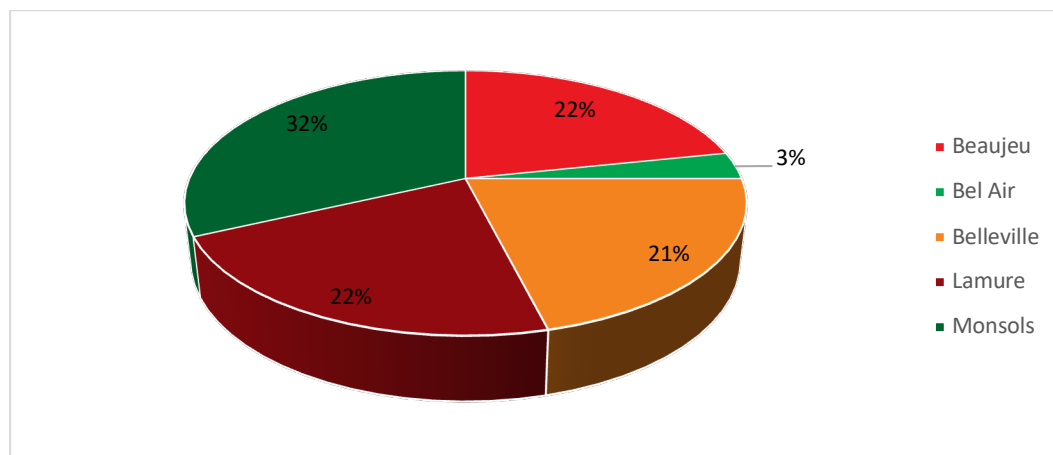


## SCOLARITE



En 2021, comme en 2020, nous avons beaucoup de 3ème ce qui conduit à des départs de l'internat pour l'année suivante.

Nous relevons que cette année est marquée par un nombre croissant de jeunes accueillis relevant de SEGPA.



Nous avons travaillé avec les mêmes partenaires qu'en 2020.

Nous avons pu équilibrer un peu plus le nombre de jeunes accueillis au sein de chacun des collèges autant que cela était possible par rapport aux places qui étaient disponibles et le niveau de nos jeunes.

# BILAN DE L'ACTIVITE ET ORGANISATION DU SERVICE

## BILAN DE L'ACTIVITE

Sur l'année 2021, nous avons eu 8 départs (exclusion collège, exclusion internat, non adhésion, ordonnance de placement provisoire, etc...), et 3 admissions en cours d'année.

Nous sommes en étroite collaboration avec nos partenaires de l'éducation nationale, avec qui s'axe un travail commun et conjoint autour du projet pédagogique de l'enfant. Cet aspect est devenu, sur cette année 2021, un des critères principaux d'admission en cours d'année. Le contexte sanitaire présent nous conduit à faire le constat d'une rupture sur le plan des apprentissages, du comportement, de l'investissement et donc du métier d'élève dans sa globalité. Pour bon nombre de dossiers adressés en cours d'année scolaire, nous avons observé que des réponses pénales et éducatives étaient déjà mise en place comme l'UEMO (unité éducative en milieu ouvert), ou des mises en examen en cours d'instruction.

Même si les admissions en cours d'année restent délicates, elles permettent tout de même à certains jeunes et à leur famille de « désamorcer » des situations conflictuelles ou d'éviter des périodes de déscolarisation en diminuant de fait l'absentéisme.

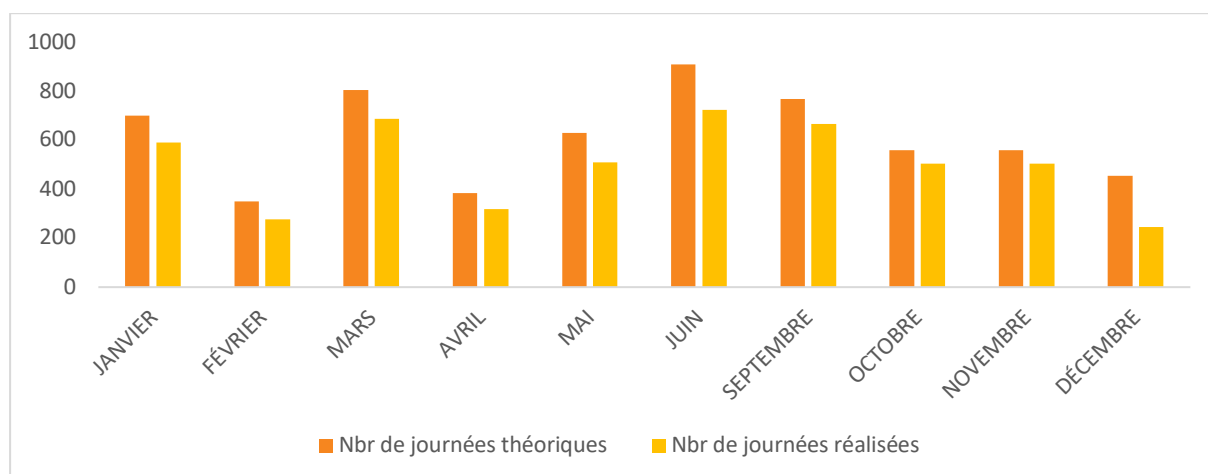
## Mouvement des jeunes

	Année scolaire 2020/2021								Année scolaire 2021/2022			
	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21
Effectif début de mois	29	31	31	29	29	28	28	28	34	34	32	31
Départs :												
Décision de la famille		1								2		
Réorientation												
Exclusion collège			1									
Exclusion internat			1		1						1	
Arrivées	2	1										
Effectif fin de mois	31	31	29	29	28	28	28	28	34	32	31	31

## LE NOMBRE DE JOURS D'OUVERTURE

Mois	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
Nbr de jours d'ouverture	20	10	23	11	18	26	22	16	16	13	175
Nbr de jeunes	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35
Nbr de journées théoriques	700	350	805	385	630	910	770	560	560	455	6125
Estimation 5% d'absence	665	333	765	366	599	865	732	532	532	432	5819
Nbr de journées réalisées	592	276	688	319	511	726	668	506	506	247	5039

En 2021, nous avons un déficit de 780 journées, cela impacte fortement le résultat comptable de l'établissement.



Suite à des mesures gouvernementales, l'établissement a été contraint de fermer son accueil au public une semaine avant et une semaine après les vacances de pâques réduisant le nombre de jours d'accueil théorique passant de 11 à 2 pour le mois d'avril.

Suite à la multiplication des cas COVID auprès des jeunes accueillis entraînant que tous les jeunes aient été déclarés cas contact, nous avons dû fermer l'internat les 25 et 26 novembre ce qui a réduit le nombre de jours d'accueil théorique passant de 16 à 14.

### L'ACCOMPAGNEMENT PAR LES PROFESSIONNELS

L'équipe éducative est constituée de 6,5 professionnels avec un roulement et une présence assurée sur site de 06h30 à 22h00 du lundi au jeudi et de 06h30 à 20h00 le vendredi. Cette année encore, très peu de temps d'accompagnement en individuel ont pu être organisés. Or, la nécessité de privilégier ces temps pour une intervention éducative ou pédagogique est indispensable.

Un éducateur passe par semaine et en moyenne 06h00 de son temps de travail dans les transports prévus et organisés. Vient s'ajouter du temps supplémentaire lorsqu'il faut aller chercher des jeunes malades, exclus du collège, assurer des accompagnements liés aux soins, ou se rendre à des rendez-vous avec les parents ou les partenaires sociaux.

## L'ORGANISATION DU SERVICE

Sur 2021, nous avons été confrontés à davantage de difficultés concernant le soutien à la scolarité. Les jeunes arrivent en effet sur l'ISM avec de plus en plus de carences et n'ont souvent aucune autonomie. Cette réalité rend difficile l'efficacité d'un accompagnement pour les devoirs car limité par le temps (1h chaque soir) et par les moyens humains (1 éducateur en moyenne pour 7 jeunes). Les bénévoles mobilisés sur l'aide aux devoirs n'ont pas poursuivi leur engagement sur l'année 2020/2021 au regard du contexte sanitaire.

L'internat a accueilli 2 stagiaires sur l'ensemble de l'année scolaire en formation d'éducateur spécialisé, ce qui a permis de repenser l'organisation autour de l'accompagnement scolaire et pédagogique. Leur présence a grandement facilité l'organisation, garantissant la qualité des interventions sur ce point.

Le service a, depuis septembre et en étroite collaboration avec les partenaires de l'éducation nationale, repensé l'accompagnement autour de la scolarité. En effet, une monitrice adjointe intervient directement dans les collèges pour répondre aux besoins individuels des jeunes les plus en difficultés. Cette approche a permis de réduire le nombre d'internes sur le temps d'étude obligatoire du soir, laissant la possibilité de proposer des activités sportives après les cours.

L'année 2020/2021 nous a fortement mobilisés sur la question du COVID avec la nécessité de devoir réorganiser le service sur le plan RH.

En plus des ordonnances de placement, des départs à l'initiative des familles et des exclusions de collèges, nous avons observé les difficultés à mobiliser les jeunes accueillis et les partenaires sociaux à l'origine des demandes d'admission. Il n'était pas possible pour eux, au regard des protocoles sanitaires, de se déplacer, d'assurer les visioconférences ou d'honorer les rendez-vous posés à cause d'une infection à la COVID.

Un grand nombre d'internes ont été infectés ou cas contact, ce qui a conduit à mettre en place un fonctionnement strict en lien avec les mesures gouvernementales et associatives. Les différents confinements nous ont contraint à fermer l'internat en présentiel tout en garantissant un suivi à distance avec les jeunes, les familles et les travailleurs sociaux en charge des mesures éducatives. Il a fallu différencier et adapter les réponses éducatives et institutionnelles en fonction de l'âge des jeunes accueillis, du schéma vaccinal de chacun et des différentes annonces du gouvernement.

# LES PARTENAIRES

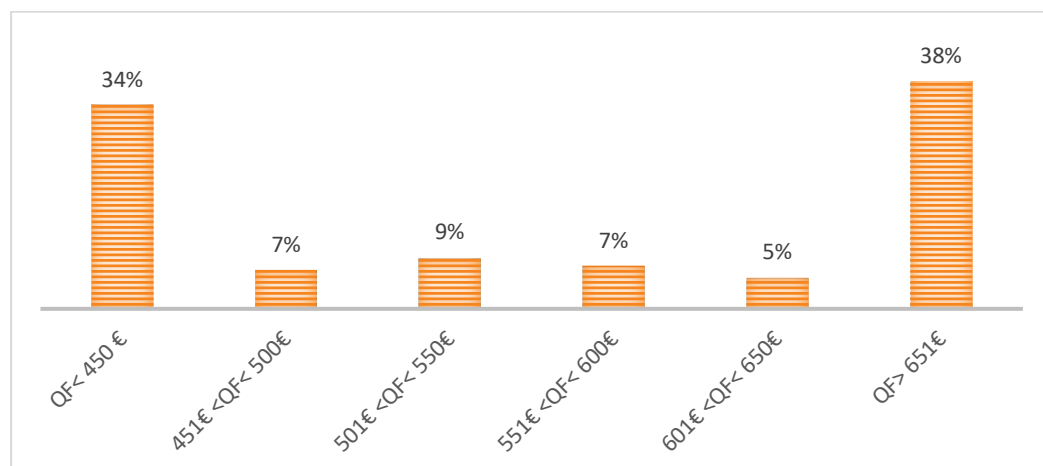
## LES FAMILLES

Le rythme de trois rencontres annuelles « obligatoires » a été maintenu à chaque fin de trimestre. Le référent fait le point sur l'évolution du jeune avec sa famille et le travailleur social en charge de la mesure. Ces temps de rencontres se font sur la métropole de Lyon ou à l'internat Favre, ce qui permet de faciliter la question de la mobilisation et de l'éloignement géographique. Les objectifs sont multiples et visent à mettre à profit et valoriser les compétences des parents, favoriser leur implication dans la vie institutionnelle ou encore fluidifier les échanges et créer du lien. Ces dispositifs doivent permettre une flexibilité et une adaptation aux besoins des familles.

En outre, il s'agit de favoriser la participation des travailleurs sociaux à ces temps d'échange et faciliter la mise en place d'une action conjointe.

Les parents font globalement l'objet des contacts téléphoniques réguliers (1 fois / semaine a minima), ainsi que de rencontres tout au long de l'année, même si leur participation et leur implication reste fluctuante suivant les situations.

## LE QUOTIENT FAMILIAL DES FAMILLES ACCUEILLIES



Le quotient familial des familles d'enfants accueillis reste marqué à ces deux extrémités comme en 2020.

## LES PARTENAIRES

La collaboration avec les travailleurs sociaux (AEA et AEMO) est primordiale pour l'efficacité des prises en charge. Les équipes s'efforcent donc d'entretenir des contacts réguliers et les retours de nos partenaires sont globalement satisfaisants.

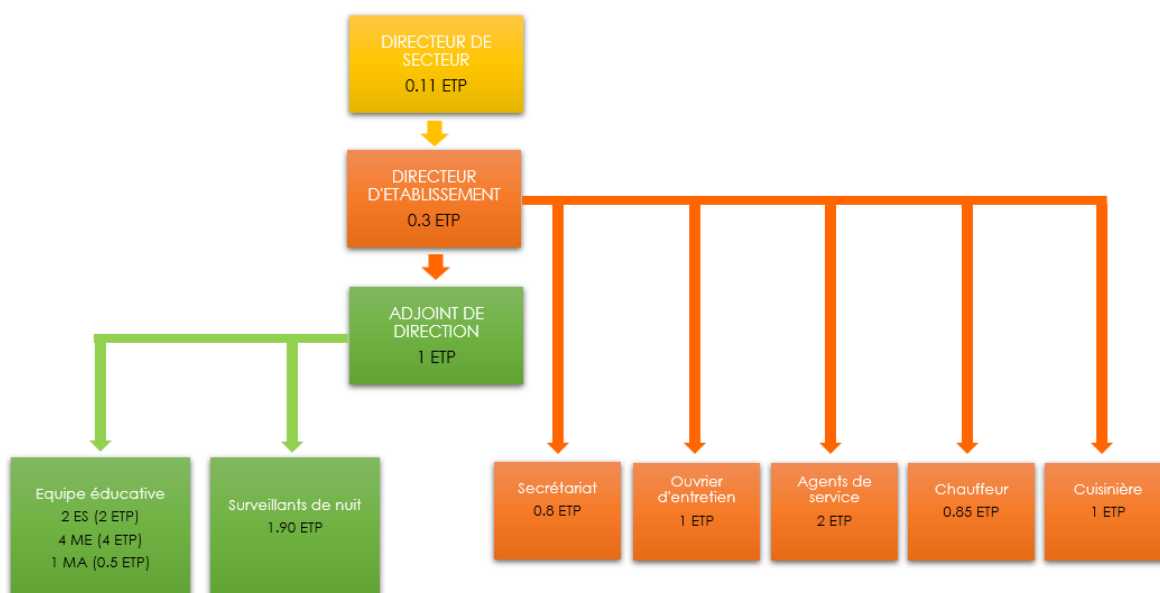
L'équipe de direction a poursuivi sa dynamique partenariale afin de faire connaître le projet de la structure et recueillir les questions et les attentes. Des rencontres ont eu lieu au mois de septembre avec certains chefs d'établissements scolaires afin de préciser le rôle de chacun et formaliser les modalités d'accompagnement. La volonté d'inscription dans le paysage local de la structure passe notamment par le développement de réseaux et de partenariats. Nous avons renforcé notre collaboration avec certains partenaires dans le but de répondre de manière optimale aux besoins des enfants accueillis.

# RESSOURCES HUMAINES

## ARRIVEES / DEPARTS

- Une salariée monitrice éducatrice a été remplacé le 22 janvier 2021 par un éducateur spécialisé.
- Une salariée monitrice éducatrice est partie en congé parental et a été remplacé par un moniteur éducateur sur le même poste à la rentrée de septembre 2021.
- L'embauche d'une monitrice adjointe à 0,5 ETP en septembre 2021 suite à une démission, a permis de repenser les missions et l'organisation du service notamment sur l'accompagnement scolaire et pédagogique.

## ORGANIGRAMME



## PLAN DE FORMATION ET D'ÉVALUATION

Au regard du contexte sanitaire, la plupart des formations ont été reportées.

## LES TRAVAUX

Grâce à une subvention d'investissement, nous avons pu remplacer certains équipements de la cuisine.

En 2021, nous avons débuté les travaux d'accessibilité relatif à la mise en place d'une chambre PMR sur le Château conformément au PPI.

# SYNTHESE / CONCLUSION / PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2022

Au niveau des professionnels, nous avons eu une stabilité en 2021, ce qui a permis d'assurer une certaine continuité pour les jeunes accueillis comme pour les pratiques professionnelles.

La crise COVID a de nouveau bouleversé l'ensemble de l'année 2021, obligeant le service à une réorganisation journalière et une adaptation de nos pratiques éducatives, nécessité de gérer les cas contacts, d'assurer l'interface entre le collège et les familles, de prendre les RDV avec les centres de dépistage, de faire faire passer les autotests et gérer les cas positifs.

Notons également, une adaptation aux différentes annonces gouvernementales qui a eu pour effet de générer de l'inquiétude auprès du personnel de l'internat. Les absences des salariés dus au COVID ont directement impacté le service et le fonctionnement de celui-ci.

Le travail à distance, visio-conférence ou par téléphone, avec les familles et les partenaires sociaux a permis de maintenir le lien et de garantir la continuité de l'accompagnement éducatif et scolaire. On constate malgré ce dispositif une baisse de motivation, d'implication et d'adhésion des jeunes accueillis au projet de l'internat. Cela se traduit par un nombre important de jeunes qui ont quitté l'internat en cours d'année. Ces départs non pu être complètement compensé par de nouvelles arrivées, cela se traduit par un nombre de journées en forte baisse.

Cette baisse d'activité fragilise un peu plus un établissement où la question financière est une préoccupation permanente.

La commission d'admission, prévue en juin de chaque année pour la rentrée de septembre, se tiendra en même temps pour l'internat Mauchamp et l'internat Favre Chazière. Les représentants de la Direction Départementale de la Protection de L'Enfance seront présents au même moment dans le but de croiser les demandes, de favoriser des réorientations en fonction des besoins et des dossiers présentés.

Depuis septembre 2021, nous avons détaché une éducatrice à mi-temps sur l'accompagnement à la scolarité. Cette salariée intervient exclusivement dans les collèges partenaires et sur les temps d'étude dédiés pour répondre aux besoins identifiés et prévenir la question du décrochage scolaire. Nous allons poursuivre et amplifier cette action en 2022 avec notamment le financement d'un 0,5 ETP supplémentaire. Nous faisons le constat, en lien avec les partenaires de l'Éducation Nationale, que l'épidémie aura des conséquences durables. Il s'agira donc d'apporter une aide et un soutien personnalisé aux élèves les plus en difficultés au travers des dispositifs déjà existants (devoirs faits...), mais également en innovant. L'internat renforcera l'accompagnement dans les écoles en s'adaptant aux besoins repérés sur le plan éducatif et pédagogique.